

Publié le : 21 FEV. 2023

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,
 Je soussigné(e)⁽¹⁾ Guillaume CORVISIER Coordinateur La Canopée
ITC Centre Social
 ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
 publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
 de 3ème catégorie à ⁽²⁾ Centre Culturel Louis ARAGON
 à l'occasion de ⁽³⁾ Marathon de la CREATIVITE'
 du 26/02/2023 à 16 heures
 au 26/02/2023 à 18 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/02/2023
Signature



Centre Culturel Louis Aragon
26800 Portes-lès-Valence
04.75.57.00.96 / www.mjcplv.fr

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 64

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique :

Arrête :

M. CORVISIER représentant la CANOPEE ITC
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie

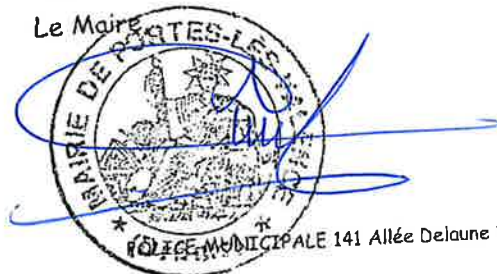
au Centre culturel ARAGON
à l'occasion de Marathon

du 26 février 2023 à 14 heures 00
au 26 février 2023 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 17 février 2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse
 (2) Indiquer l'emplacement
 (3) Indiquer le motif

